



**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le - 3 AVR. 2019
ID : 039-283900017-20190319-C2019_14-DE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 19 mars 2019**

Délibération n° C 2019-14

Budget Primitif de l'exercice 2019

Membres en exercice : 22
Présents : 16
Procurations : 4
Nombre de votants : 20
Votes pour : 20
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
08/02/2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf mars, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Danielle BRULEBOIS, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Sandrine MARION, Christine RIOTTE, Céline TROSSAT, Françoise VESPA; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Cyrille BRERO, Michel ECARNOT, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Jean-Gabriel NAST, Clément PERNOT, François PERRODIN.

Suppléant : Monsieur Jean FRANCHI.

Excusés : Mesdames Monique FANTINI, Hélène PELISSARD, Chantal TORCK; Messieurs Jean-Pierre BROCARD, Jean-Michel DAUBIGNEY, Gérard FERNOUX-COUTENET, Bruno NEGRELLO.

Procurations : Madame Monique FANTINI à Monsieur Jean-Daniel MAIRE, Madame Chantal TORCK à Monsieur Bernard AMIENS, Monsieur Jean-Gabriel NAST à Monsieur Cyrille BRERO, Monsieur Bruno NEGRELLO à Monsieur Michel ECARNOT.

Secrétaire de séance : Madame Céline TROSSAT.

Membres de droit à voix consultative

Madame la Médecin-Commandante Annabelle CARRON; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER.

Membres élus à voix consultative

Messieurs l'Adjudant-Chef Jérôme GUYON, le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant Emmanuel VUILLERMOZ, l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY était excusé.

Assistaient également à cette séance : Madame Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint), Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel), Madame Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2007 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 61 des SDIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-25 du 18 décembre 2018 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-29 du 18 décembre 2018 relative à l'adoption du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du SDIS pour l'exercice 2019 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-2 du 29 janvier 2019 relative au débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2019 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 5 mars 2019 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

INTRODUCTION

Le Budget Primitif doit, conformément à l'article L 2313-1 du CGCT, faire l'objet d'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles. Ainsi le présent rapport informe l'assemblée délibérante des données financières inscrites au Budget Primitif (BP) 2019.

Le projet de budget pour 2019 est la poursuite de l'affinage des prévisions suite à l'adoption du RERC le 18 décembre 2018, au Débat d'Orientations Budgétaires du 29 janvier 2019 et aux derniers éléments du compte administratif provisoire de l'exercice 2018.

Sérieux, équilibré et ambitieux, le BP 2019 traduit la volonté affichée depuis ces trois dernières années d'optimiser les dépenses à caractère général tout en garantissant une couverture opérationnelle adaptée aux enjeux du territoire jurassien. *La construction de casernes nouvelles ainsi que le renouvellement des équipements d'incendie et de secours dans une perspective pluriannuelle ont été considérés comme les priorités à donner à ce budget.*

L'année 2019 sera marquée par la construction du CIS de LONS-LE-SAUNIER et des Services Logistiques (atelier), des CIS d'ORCHAMPS/CHAUX, d'ARBOIS, et des ROUSSES. Les dépenses générées par ces constructions, conjuguées à l'augmentation du programme d'équipement concernant les véhicules et le matériel médical, portent le budget de la section d'investissement à un niveau historiquement élevé. De plus, la reprise des excédents budgétaires cumulés du SDIS, associée aux participations en capital versées par le Département, les communes et les EPCI, permettront de financer ces opérations. Il est prévu que l'emprunt nécessaire à l'opération de construction CIS LONS-LE-SAUNIER/Services Logistiques (atelier) soit contracté et réalisé en 2019.

*Ainsi le budget s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant total de **32 959 272 €**, soit **18 637 349 €** en fonctionnement et **14 321 923 €** en investissement, reports inclus.*

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Établi à **18 637 349 €**, le budget consacré à la section de fonctionnement pour 2019 repose sur une croissance annuelle limitée à +0,34 %. Les économies pérennes, la régularisation des prestations payantes et la neutralisation d'une partie des amortissements immobiliers sont nécessaires à l'équilibre de la section.

A. Les dépenses de fonctionnement

o Charges à caractère général : 2 873 890 €

BP 2018	BP+ BS+DM 2018	BP 2019	Evolution BP2019 /BP 2018	Evolution BP2019/ BP+BS+DM 2018
2 816 886	2 945 402	2 873 890	2,02%	-2,43%
			57 004	-71 512

La progression est limitée à 2,02 % (57 004 €) ; ces charges représentent 15,34 % des dépenses de fonctionnement :

- les dépenses en énergie (électricité, gaz, carburant) augmentent de 18,87 % (+129 000 €), compte tenu de la réalisation 2018 ramenée à 12 mois et de la sous-estimation faite au BP 2018 pour les carburants ;
- les achats de fournitures de petits équipements qui s'élèvent à 366 770 €, diminuent de 3,93 % (-15 000 €) ;
- les dépenses de locations et les charges immobilières d'un montant de 80 000 € restent stables ;
- la maintenance et l'entretien des biens diminuent de 8 % (- 50 550 €) pour s'établir à 621 650 €. Les changements opérés dans le contrôle semestriel des échelles, effectué alternativement par le constructeur et par un organisme agréé, dont le coût est moindre, permettent d'envisager une baisse significative des frais de maintenance estimée à 24 000 €. De même la révision des maintenances informatiques permet d'envisager une diminution de 20,44 % (- 48 800 €). Toutefois le début d'un programme sur les pneumatiques engendre une dépense nouvelle de 50 000 €.
- les cotisations d'assurance baissent de 16,19 % (- 40 000 €) soit 207 000 € en 2019 : l'assurance dommage ouvrage et tous risques chantiers pour la construction du CIS LONS-LE-SAUNIER/Services Logistiques (atelier) a été payée en 2018.
- les frais de formation extérieure restent stables à 170 000 €. Les efforts concentrés sur les formations aux Permis Poids Lourd, sur la formation des chefs de centres, se poursuivent en 2019, ainsi que sur la formation à l'usage des logiciels informatiques et des véhicules nouvellement affectés.

o Frais de personnel et assimilés : 12 314 218 €

	BP 2018	BP+ BS+DM 2018	BP 2019	Evolution BP2019 /BP 2018		Evolution BP2019/ BP+BS+DM 2018	
				%	€	%	€
Personnels permanents	7 743 970	7 650 370	7 850 000	1,37%	106 030	2,61%	199 630
SPV	3 331 950	3 331 950	3 344 000	0,36%	12 050	0,36%	12 050
Mesure de fidélisation et reconnaissance des anciens SPV	1 089 000	1 073 600	1 120 218	2,87%	31 218	4,34%	46 618
TOTAL	12 164 920	12 055 920	12 314 218	1,23%	149 298	2,14%	258 298

Il est proposé que les charges de personnel progressent à un rythme de croissance contenu à + 1,23 %, correspondant à une hausse de 149 298 €. D'un montant de 12 314 218 €, celles-ci représentent 66,07% (65,49 % au BP 2018) des dépenses de fonctionnement :

- les dépenses associées à la rémunération des personnels permanents (SPP- PATS-contractuels) s'élèveraient à 7 850 000 €, soit + 1,37 %, cette prévision intègre les hausses de salaires liées aux avancements d'échelons, de grades et à la promotion interne ;
- la prévision des dépenses consacrées aux sapeurs-pompiers volontaires actifs s'élève à 3 344 000 € et reste stable à +0,36 %, elle intègre l'augmentation nationale de 1% de l'indemnité au 1/11/2018 et comprend au titre des indemnités 78 000 € destinés aux personnels du service de santé et de secours médical et 3 250 000 € pour les autres sapeurs-pompiers volontaires, plus 16 000 € au titre de la protection sociale. Si 3 226 000 € figurent au CA provisoire 2018, une indemnisation pour des référents par domaines dans les centres est prévue. Les formations restent intenses et il faut rester prudent sur l'activité opérationnelle ;
- les dépenses de personnel liées aux régimes de fidélisation et de reconnaissance des SPV sont inscrites à hauteur de 1 120 218 €. L'augmentation de 2,87 % (+ 31 218 €) des crédits se justifie par :
 - le rattrapage des allocations non versées en 2016, 2017 et 2018 aux bénéficiaires du régime de la NPFR en vigueur depuis le 1er janvier 2016 ;
 - la prise en charge par le SDIS des prestations ALA et Tuilage auparavant versées par la CNP ;
 - l'incidence de l'augmentation nationale de l'indemnité SPV précitée.

○ **Autres charges de gestion courante : 146 039 €**

Ce chapitre diminue de 38 143 € et correspond :

- aux indemnités des élus pour un montant de 31 500 € ;
- à la participation annuelle à l'entretien de l'INPT (Infrastructure Nationale Partagée des Transmissions) s'élevant à 55 000 € ;
- à l'adhésion annuelle au Syndicat Mixte COGITIS de 3 000 €, qui diminue de 7 000 € ;
- aux subventions versées aux associations pour 56 539 € :
 - Comité des Œuvres Sociales du SDIS = 38 000 €
 - Union Départementale = 7 000 €
 - Spéléo Secours = 4 071 € + 4032 € non mandaté en 2018
 - Amicale de la Direction = 1 881 €
 - Œuvre de Pupilles = 1 555 €
- Aux créances admises en non valeurs qui passent de 36 152 € à 0 €, la perte des pénalités de retard de la société ANOUKIS (caisson gaz), provisionnée sur les deux exercices précédents mais considérée comme irrécouvrable étant soldée.

○ **Intérêts des emprunts : 254 058 €**

BP 2018	BP+BS+DM	BP 2019	Evolution de BP 2019/BP 2018	Evolution BP 2019/ BP+BS+DM
156 681	156 681	254 058	62,15%	62,15%
			97 377	97 377

Les intérêts des emprunts s'élèveraient à 254 058 €, en augmentation de 97 377 € (62,15 %). Cet écart résulte de la prise en compte du nouvel emprunt qui sera contracté pour la construction du CIS de LONS-LE-SAUNIER et des Services Logistiques (atelier) générant des intérêts supplémentaires durant la phase de mobilisation estimés à 76 000 €.

○ **Charges exceptionnelles : 2 000 €**

○ **Dépenses imprévues : 30 577 €**

Ce chapitre a pour fonction de prendre en charge le coût des interventions engendrées par d'éventuels aléas opérationnels, dans la limite légale de 7,5% des dépenses réelles de la section de fonctionnement. Les dépenses imprévues sont inscrites à un niveau proche de 2018 qui était de 30 000 €.

○ **Amortissements : 3 016 567 €**

Le montant de la dotation aux amortissements est estimé à 3 016 567 €. Celui-ci était de 3 003 160 € en 2018.

○ **Virement à la section d'investissement : 0 €**

Le virement à la section d'investissement permet de financer les opérations d'équipement inscrites au budget. Il a été prévu au BP 2018 à hauteur de 218 467,70 € et réalisé par excédent affecté à 212 926,43 € en capitalisation. Il n'est pas prévu en l'état de recourir à ce mécanisme pour 2019.

B. Les recettes de fonctionnement

○ **Prestations de service : 836 900 €**

Les recettes liées aux prestations de service perçues par le SDIS sont inscrites en hausse de 12,41% (92 380 €). Les principaux changements sont :

- Indisponibilité des transports sanitaires privés (ITSP) : tarif ministériel de 121 à 123 € et volume de 3 500 à 4 000 ;
- Appui au SMUR : tarif CASDIS du 18/12/2018 de 121 à 325 € et volume de 450 à 550 ;
- Réquisitions 5 000 € ;
- Fin de remboursement par l'Etat du salaire et des charges du Lieutenant-Colonel Claude FEUVRIER parti en retraite au 1er novembre 2018.

○ **Contributions et participations : 16 746 179 €**

Représentant 89,85 % des ressources de fonctionnement du SDIS, les recettes provisionnées au chapitre "Contributions et participations" comprennent :

- les contributions versées par les Communes (737 333 €) et les EPCI (8 112 040 €) pour un montant total de 8 849 373 €, soit à un niveau inchangé depuis l'exercice 2011 ;
- la contribution de 7 629 548 € versée par le Département, dont le montant est gelé depuis 2015 ;
- la participation des communes au remboursement des emprunts contractés pour la construction des casernes de THERVAY, de MONT-SUR-MONNET, de SAINT-CLAUDE et de VIRY soit 118 498 € ;
- le remboursement en annuité par le Département, pour sa part de financement, des intérêts versés dans le cadre d'emprunts contractés pour la construction de casernes pour un montant de 141 760 € ; les intérêts générés par l'octroi d'un nouvel emprunt destiné au financement ; de la

construction du CIS de LONS-LE-SAUNIER requièrent une participation supplémentaire du Département estimée à 53 000 € en 2019 ;

- le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée versé au titre des dépenses d'entretien des bâtiments publics éligibles, d'un montant estimé à 7 000 €.

○ **Autres recettes réelles : 106 200 €**

Ces recettes sont en hausse de 33,20 % (+26 469 €). Les principaux changements sont :

- les produits exceptionnels qui atteignent 65 000 €, (pénalités de retard perçues, remboursements de sinistres, annulations de mandats) ;
- il n'y a plus de provision pour la créance Anoukis (caisson gaz).

○ **Recettes d'ordre : 334 775 €**

Malgré la reprise dès le BP, comme en 2018 des excédents cumulés de la section de fonctionnement, d'un montant de **613 295 €**, le recours à la neutralisation d'une partie des amortissements immobiliers pour un montant de 334 775 € *est nécessaire cette année pour équilibrer la section.*

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget inscrit à la section d'investissement s'établit à **14 321 923 €**, tenant compte des restes à réaliser 2018 (5 158 830 €) ainsi que du solde d'exécution cumulé de la section. Grâce à un taux de croissance de 40,41 %, le budget de la section s'élève à un niveau encore jamais atteint par l'établissement.

La politique d'investissement, conformément aux orientations budgétaires approuvées lors du DOB, permet de répondre aux enjeux liés au renouvellement des équipements (véhicules, matériels informatiques, *matériel médical* etc.) et des infrastructures, dans la perspective d'améliorer les conditions matérielles et techniques de l'activité opérationnelle. Il faut noter la création d'une AP/CP relative au parc de véhicules, ouverte sur 3 ans.

A. Les dépenses d'investissement

- **Autorisations de programme (AP): 6 791 500 € en crédits de paiement 2019**
- **Autorisations de programme (AP): 6 791 500 € en crédits de paiement 2019**

Cette prévision (cf Annexe 3) concerne les dépenses en frais d'études et en travaux de construction pour cinq opérations immobilières et une nouvelle AP pour le renouvellement et la rationalisation du parc de véhicules. Cette dernière de 5 400 000 € permettra de la lisibilité, de la souplesse et des économies.

- AP N°16 Caserne ORCHAMPS/CHAUX = 417 500 €
- AP N°17 Caserne LONS-LE-SAUNIER & Atelier Logistique = 4 070 000 €
- AP N°18 Caserne ARBOIS = 430 000 €
- AP N°19 Caserne PLATEAU DE NOZEROY = 37 000 €
- AP N°20 Caserne LE LIZON = 37 000 €
- AP N°21 Véhicules = 1 800 000 €

o Immobilisations hors programmes : 1 503 200 €

Les dépenses d'investissement hors AP augmentent de 37,60 % (+410 780 €) et se détaillent comme suit :

- les dépenses en immobilisations incorporelles s'élèvent à 175 500 €, augmentant de 33,93 % (+56 500 €). Celles-ci sont principalement destinées à l'acquisition de licences de logiciels (module prévention, suite disponibilité SPV par smartphone, 2^{ème} tranche du marché de migration téléphonique) ainsi qu'à des frais d'études et des frais d'insertion (annonces marchés publics d'investissement) ;
- les immobilisations corporelles réalisées hors programme représentent 1 110 200 €, évoluent de 20,66 % (+190 080 €). Les principales dépenses inscrites à ce chapitre sont les suivantes :
 - 40 000 € soit une évolution de 100 % (+20 000€) seront consacrés à la sécurisation des portes à la Direction ;
 - 136 000 € sont destinés à l'aménagement du terrain et l'acquisition d'un module Algéco (vestiaires sanitaires hommes/femmes) pour le plateau technique de formation à CHAMPAGNOLE ;
 - 270 000 € pour l'habillement soit une évolution de 28,57% (+60 000 €) afin d'augmenter les stocks pour avoir plus de réactivité dans la distribution des effets ;
 - 300 000 € pour procéder au renouvellement habituel des matériels de soins et de secours médicaux ainsi que des compléments d'équipement et notamment l'acquisition de moniteurs multiparamétriques pour les VSAV et des suppléments de dotation de sacs prompt secours ;
 - 534 200 € inscrits pour l'acquisition d'autres types d'immobilisations corporelles, notamment pour l'informatique et les transmissions (147 500 €), le matériel d'incendie et de secours (210 100 €), le matériel de bureau et le mobilier (144 600 €), l'acquisition d'autres matériels d'outillage technique (32 000 €).

o Emprunts et dettes assimilées : 481 824 €

Il s'agit du remboursement du capital des emprunts relatifs aux opérations immobilières antérieures à l'opération de MONTMOROT, le remboursement du capital pour celle-ci ne devrait intervenir qu'en 2020.

o Dépenses imprévues : 51 794 €

Les dépenses imprévues de la section d'investissement doivent permettre de répondre à un besoin d'équipement urgent non inscrit initialement au budget. Le chapitre des dépenses imprévues sert également à établir l'équilibre budgétaire de la section.

o Restes à réaliser : 5 158 830 €

Les dépenses d'investissement engagées en 2018 mais n'ayant pas été mandatées sont reportées au BP 2019 en tant que "restes à réaliser N-1".

o Neutralisation : 334 775 €

(cf recette d'ordre en fonctionnement)

B. Les recettes d'investissement

o FCTVA : 800 000 €

Les recettes issues du FCTVA versées par l'État devraient augmenter de 105,13 % (+410 000 €) en raison des opérations patrimoniales (1 252 723 €) et de la hausse des dépenses d'investissement en 2018.

o Subventions d'équipement : 1 939 295 €

Le Département devrait verser une subvention de 245 557 € au titre du remboursement en capital des emprunts contractés par le SDIS pour le financement des casernes cofinancées par le Département.

Le SDIS participe au plan de financement établi pour les Services Logistiques (atelier).

Il est à l'étude la possibilité pour le Département de verser au BS 2019 puis au BP 2020, une subvention destinée à soutenir la continuité de l'effort du SDIS sur les constructions des CIS (PLATEAU DE NOZERROY, LE LIZON, LORETTE, SAINT-AUBIN).

Les subventions d'équipement perçues dans le cadre des opérations d'investissement en cours sont les suivantes :

- AP N°14 Caserne LES COMBES = 100 500 €
- AP N°16 Caserne ORCHAMPS/CHAUX = 110 000 €
- AP N°17 Caserne LONS LE SAUNIER et Services Logistiques = 1 043 738 €
- AP N°18 Caserne ARBOIS = 267 000 €
- AP N° 20 Caserne PLATEAU DE NOZERROY = 86 250 €
- AP N°21 Caserne LE LIZON = 86 250 €

o Emprunt : 5 156 496 €

L'inscription d'une autorisation d'emprunt de 5 156 496 € sert à équilibrer la section. Il serait contracté un emprunt de 3 800 000 € dans le cadre du financement du CIS de LONS-LE SAUNIER/Services Logistiques (atelier).

Cet emprunt se décomposerait en deux parties :

- 2 650 000 € pour le CIS LONS-LE SAUNIER pour la part du Département (50%) ; capital et intérêts seront intégralement remboursés en annuités par le Département ;
- 1 150 000 € pour les Services Logistiques (atelier), compte tenu de l'intégration des recettes (Département, ECLA) du solde des opérations de VILLENEUVE dans le plan de financement.

o Produits des cessions d'immobilisations : 20 000 €

Il s'agit de la prévision de recettes de vente de véhicules et d'engins.

o Opérations d'ordre budgétaire : 6 406 132 €

- Le montant de la dotation aux amortissements s'élève à 3 016 567 €, en augmentation de 0,45 % (13 407 €) ;
- La reprise des résultats antérieurs génère une recette de 3 389 565 €, prenant en compte à la fois le déficit cumulé de la section d'investissement (-1 769 265 €) ainsi que le montant des restes à réaliser 2018 (5 158 830 €) ;
- Le budget primitif ne prévoit pas d'inscription d'un virement de crédits depuis la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Les dépenses et les recettes sont équilibrées dans chaque section.

	BP 2018	BP 2019	Evolution BP 2019/BP 2018	
			%	€
FONCTIONNEMENT	18 574 297	18 637 349	0,34%	63 052
INVESTISSEMENT	10 200 219	14 321 923	40,41%	4 121 704
TOTAUX	28 774 516	32 959 272	14,54%	4 184 756

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et :

- de valider la reprise anticipée des résultats à la clôture de l'exercice 2018, en accord avec Monsieur le Payeur Départemental, dans l'attente de l'approbation des comptes de gestion (cf annexe 4) et administratif 2018 et de l'affectation définitive par notre assemblée ;
- d'adopter le Budget Primitif 2019, dont la synthèse et la version normalisée sont jointes en annexes 1 et 2 au présent rapport, le vote étant réputé fait par chapitre ;
- d'adopter les modifications d'Autorisations de Programmes-Crédits de Paiement, qui vous sont présentées dans l'annexe 3 du présent rapport.

Le document budgétaire signé sera joint à la délibération.

DECISION N° C 2019-14 DU 19 MARS 2019

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- valide la reprise anticipée des résultats à la clôture de l'exercice 2018, en accord avec Monsieur le Payeur Départemental, dans l'attente de l'approbation des comptes de gestion (cf annexe 4) et administratif 2018 et de l'affectation définitive par notre assemblée ;
- adopte le Budget Primitif 2019, dont la synthèse et la version normalisée sont jointes en annexes 1 et 2 au présent rapport, le vote étant réputé fait par chapitre ;
- adopte les modifications d'Autorisations de Programmes-Crédits de Paiement, qui vous sont présentées dans l'annexe 3 du présent rapport.

Le document budgétaire signé sera joint à la délibération.

Les annexes sont jointes à la présente délibération.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le 29 MARS 2019
Affiché le - 3 AVR. 2019
Publié au RAA du 1^{er} trimestre 2019

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT